

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1217 13 mai 2014

SOMMAIRE

3E Car Park Advisors SCA 58406	Port Noir Investment S.à r.l	58390
ABF Regents Park Investments S.à r.l 58382	Presidential D	58407
ACMBernstein SICAV58385	Prodac Acquisition S.à r.l	58406
Adepa Corporate and Trust s.à r.l 58409	Projet Roumanie S.A	58385
Agri-Produits 58415	Racon	58404
All for One S.A58405	Racon S.à r.l	58404
Baker Hughes International Financing S.à	Real Estate Management S.A	58416
r.l	Regenwetter S.àr.l	58396
B Ebco S.à r.l	Remora Luxco I	58396
Belfry Limited Partner S.à r.l 58412	Remora Luxco I	58409
Cine-Eye S.A 58414	Remora Luxco II	58400
Clear S.A58412	Remora Luxco II	58410
Eethiq Advisors S.à r.l 58397	RoCo Investment S.à r.l	58400
First Web S.A 58412	RR Luxembourg	58399
GEM Investments S.A	SAFE 22 S.à r.l	58404
GoldenTree Credit Opportunities Lux Fi-	Siblings Holding S.à r.l	58410
nancing I S.à r.l58370	SPI Group Sàrl	58406
i.plan by marc gubbini architectes S.A 58386	S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l	58399
K7 S.A 58387	Tabalco S.à r.l	58380
Mirago58388	Tenaris Investments S.à r.l	58396
PEF Theta Investment S.à r.l 58397	Turkey MENA Properties V S.à r.l	58413
Persky G.m.b.H58406	unité d'habitation	
Pirson Contractors S.A58416	Yeoman Finance S.à r.l	
Polyusus Lux III S.à r.l		



GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.122.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

GoldenTree Credit Opportunities 2014-1 Financing, Limited, a limited company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-284375, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Olivier Harles, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.
- 2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.
- 2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.
- 2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.



- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000), represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.



Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.
 - Art.11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 15.3 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent more than one of his colleagues.
- 16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.
- 16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent



separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.
- 17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers at a meeting or by circular means within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

- 19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirtieth of June of the following year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders



deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 30 June 2015.
- 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty thousand (30,000) shares issued have been subscribed by GoldenTree Credit Opportunities 2014-1 Financing, Limited, aforementioned, for the price of thirty thousand euro (EUR 30,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Shareholders resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- Thomas E Gengler, A manager, born on 14 September 1952 in New York (United States of America), professionally residing at 485, Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
- Frederick S Haddad, A manager, born on 23 November 1948 in New York (United States), professionally residing at 300, Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, United States of America;
- Aidan John Foley, B manager, born on 8 December 1976 in Waterford (Ireland), professionally residing at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and
- Tamas Horvath, B manager, born on 5 November 1977 in Magyar (Hungary), professionally residing at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GoldenTree Credit Opportunities 2014-1 Financing, Limited, une société constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-284375, ayant son siège au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représentée par Olivier Harles, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférent.
- 2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.
- 2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.
- 2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000), représenté par trente mille (30.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.



5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.



D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui peuvent ne pas être associés. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 15.3 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.
- 16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.
- 16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu cependant qu'au moins un (1) Gérant A (si applicable) vote en faveur d'une telle décision et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose d'une voix prépondérante.
- 16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les



copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et un Gérant B.

- 17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance à l'occasion d'une réunion ou par voie circulaire, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

- 19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente-et-un juin de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.



23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2015.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente mille (30.000) parts sociales émises ont été souscrites par GoldenTree Credit Opportunities 2014-1 Financing, Limited, susmentionnée, pour un prix de trente mille euros (EUR 30.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de trente mille euros (EUR 30.000) est dès à présent à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant pour le compte de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
- Thomas E Gengler, gérant A, né le 14 septembre 1952 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement à 485, Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis;
- Frederick S Haddad, gérant A, né le 23 novembre 1948 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement à 300, Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis;
- Aidan John Foley, gérant B, né le 8 décembre 1976 à Waterford (Irlande), résidant professionnellement à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et
- Tamas Horvath, gérant B, né le 5 novembre 1977 à Magyar (Hongrie), résidant professionnellement à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2014. Relation: EAC/2014/3282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014036416/529.

(140041784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

unité d'habitation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037267/9.

(140042816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Tabalco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 26, rue d'Audun. R.C.S. Luxembourg B 185.101.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Francis LEMAL, homme d'affaires, né le 28 novembre 1951 à Amnéville (France), demeurant 15, rue Jean-Pierre Michels à L-4243 Esch-sur-Alzette
- 2. Monsieur Yann LEMAL, homme d'affaires, né le 14 novembre 1984 à Luxembourg, demeurant 40, op der Heed à L-1747 Luxembourg-Cents,

tous deux représentés en vertu de deux procurations par Fiduciaire Eurolux, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 196, rue du Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.752,

elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue du Beggen,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TABALCO S.à. r.l.»
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet le commerce de détail de tabac, cigares et cigarettes, de journaux et périodiques, de livres de poche, d'articles scolaires, d'articles de toilette, d'articles de confiserie, de cadeaux souvenirs, de jouets, de gadgets, de crème glacée préfabriquée et de gaz liquéfié; la vente d'articles d'habillement, d'accessoires de mode, articles de textile, la vente d'articles pour fumeurs.

La Société a également pour activité le commerce de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Les activités commerciales de la Société peuvent impliquer la prise d'intérêts, sous toute forme possible dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou autres, et d'acquérir par des participations, apports, garanties, prise ferme ou option d'achat, négociation, ou de toute autre manière, toutes valeurs, tous droits, droits de propriété intellectuelle, marques, brevets, copyrights, licences de marque ou autre propriété, droits et intérêt de propriété que la Société considère appropriés, de participer à ou entrer dans toutes transactions financières, commerciales ou autres, et de procurer à toute société dans laquelle la Société a un intérêt direct

ou indirect, toute assistance, tous prêts, avances et garanties. La Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines d'activité décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'exécution de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.



Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Mesure Transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant préqualifié a souscrit à l'intégralité du capital et donc les 100 parts sociales ainsi créées.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire de la manière suivante:

Monsieur Francis LEMAL	51 parts
Monsieur Yann LEMAL	49 parts
Total : cent parts	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.



Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

Résolutions des associés

Ensuite, les associés réunis en assemblée ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Francis LEMAL, né le 28 novembre 1951 à Amnéville (France), demeurant 15, rue Jean-Pierre Michels à L-4243 Esch-sur-Alzette.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

- 2.- L'adresse du siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4018 Esch-sur-Alzette, 26, rue d'Audun
- 3.- Les activités de la société pourront être exercées sous les enseignes commerciales «LA TABATHEQUE» et/ou «L'ALCOTHEQUE».
- 4.- Il est enfin décidé d'ouvrir une succursale sous la dénomination «LA TABATHEQUE» ayant son adresse d'exploitation au 1, rue Jean-Pierre Bausch à L-4023 Esch-sur-Alzette, ayant pour objet commerce de détail de tabac, cigares, cigarettes et autres produits de consommation courante, administrée également par le représentant permanent et gérant unique Monsieur Francis LEMAL, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036731/132.

(140041414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appear:

Soublier Investments Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of Jersey, having its place of central management and control and its principal place of business at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London, W1K 4QY, United Kingdom, registered with the Jersey Companies Registry under the number 78133,

duly represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal in London, United Kingdom on 3 March 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities.

The appearing party represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That it is the sole member (the "Sole Member") of ABF REGENTS PARK INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.789, incorporated pursuant to a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 November 2003, published in Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1255 on 26 November 2003 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 May 2013 published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) under number 2033 on 22 August 2013 (the "Company").
- II. That the corporate capital of the Company is set at thirty thousand British Pound Sterling (GBP 30,000.-) represented by three hundred (300) corporate units with a par value of one hundred British Pound Sterling (GBP 100.-) each, which have been fully paid up.
 - III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:



- 1. Decision to put the Company into voluntary liquidation;
- 2. Appointment of Mr. François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966 in Metz, France, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as liquidator (the "Liquidator") of the Company;
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator;
- 4. Granting of authorization to the Liquidator and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and
 - 5. Miscellaneous.
 - IV. That the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Member resolved to appoint Mr. François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966 in Metz, France, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Member resolved to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the Sole Member of the Company.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deems fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Member of the Company as he deems fit.

In dealing with third parties as well as in justice, the Liquidator will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances.

The Sole Member resolved to approve the remuneration of the Liquidator as it has been agreed by the concerned parties.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant power of authorisation to the Liquidator and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions taken at the present extraordinary general meeting of the Sole Member.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at nine hundred fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, such person, represented as here above stated, signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung der englischen Fassung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am vierten März.

Vor Uns Notar Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Soublier Investments Limited, eine Gesellschaft ordnungsgemäß gegründet und bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung (private limited company) nach dem Recht von Jersey, deren Ort der zentralen Geschäftsführung und Leitung sowie deren Geschäftsadresse sich in Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London, WIK 4QY, Vereinigtes Königreich befindet, und welche im Gesellschaftsregister von Jersey unter Nummer 78133 eingetragen ist,



hier vertreten durch Herrn Michel BULACH, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich, am 3. März 2014.

Besagte Vollmacht wird nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar vorliegender Urkunde beigefügt, um mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor genannt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, um Folgendes zu beurkunden:

- I. Dass sie die Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft ABF Regents Park Investments S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit eingetragenem Gesellschaftssitz in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 96.789, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Léon Thomas, bekannt als Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg, vom 6. November 2003, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), Nummer 1255 vom 26. November 2003 und deren Satzung letztmals am 3. Mai 2013 gemäß Urkunde von Notarin Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt (Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations), unter Nummer 2033 vom 22. August 2013 (die «Gesellschaft») abgeändert wurde, ist.
- II. Dass das Gesellschaftskapital dreißigtausend britische Pfund Sterling (GBP 30,000.-), eingeteilt in dreihundert (300) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert britische Pfund Sterling (GBP 100.-) beträgt und vollständig eingezahlt wurde;
 - III. Dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung wie folgt lautete:
 - 1. Eröffnung des freiwilligen Liquidationsverfahren über die Gesellschaft;
- 2. Ernennung Herrn François BROUXEL, Avocat à la Cour, geboren am 16. September 1966 in Metz, Frankreich, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxemburg, zum Liquidator der Gesellschaft (der "Liquidator");
 - 3. Festlegung der Befugnisse des Liquidators;
- 4. Bevollmächtigung des Liquidators und/oder jeden Rechtsanwalts der Kanzlei Wildgen, Partners in Law, zur Vornahme jeglicher Maßnahmen, die zur Umsetzung der aufgrund vorliegender Tagesordnung gefassten Beschlüsse erforderlich sind; und
 - 5. Sonstiges.
 - IV. Dass die Allgesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, mit sofortiger Wirkung das freiwillige Liquidationsverfahren über die Gesellschaft zu eröffnen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, Herrn François BROUXEL, Rechtsanwalt, geboren am 16. September 1966 in Metz (Frankreich), beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen (der "Liquidator").

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, dem Liquidator die in Artikel 144 ff. des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, (das "Gesetz") genannten Befugnisse zu übertragen.

Der Liquidator ist berechtigt, sämtliche Dokumente auszuführen und sämtliche Maßnahmen, einschließlich der unter Artikel 145 des Gesetzes genannten Maßnahmen, ohne vorherige Zustimmung der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft zu ergreifen.

Der Liquidator ist von der Verpflichtung der Erstellung einer Inventarliste befreit und kann diesbezüglich vorbehaltslos auf die Gesellschaftsbücher der Gesellschaft zugrunde legen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung und im Zusammenhang mit besonderen oder spezifischen Maßnahmen, diesen Teil seiner Befugnisse für eine nach eigenem Ermessen festzulegende Dauer an einen oder mehrere Vertreter übertragen.

Der Liquidator ist ebenfalls berechtigt, Vorauszahlungen auf Überschüsse der Gesellschaft an die Alleingesellschafterin im eigenen Ermessen zu tätigen.

Gegenüber Dritten und vor Gericht verfügt der Liquidator über die Befugnis stets im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Die Alleingesellschafterin beschloss, die Höhe der Vergütung des Liquidators, wie von den Parteien zuvor vereinbart, zu bestätigen.



Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, den Liquidator und/oder jeden Rechtsanwalt der Kanzlei Wildgen, Partners in Law, zu bevollmächtigen, jegliche Maßnahmen zu ergreifen, die zur Umsetzung der im Rahmen vorliegender außerordentlichen Gesellschafterversammlung getroffenen Beschlüsse erforderlich sind.

Kosten

Die Höhe der Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche seitens der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu entrichten sind, wird auf neunhundertfünfzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Person, in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäß dem Wunsch der erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, zum eingangs erwähntem Datum.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Partei, handelnd, wie zuvor erwähnt, hat diese zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Michel BULACH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 mars 2014. Relation GRE/2014/919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 12. März 2014.

Référence de publication: 2014036820/154.

(140042314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 117.021.

Extrait rectificatif du dépôt du 31 août 2012 (L120151630)

En date du 27 août 2012, le Conseil d'Administration de la Société a coopté M. Bertrand Reimmel en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Nicolas Bérard. Son mandat s'achèvera à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Par ailleurs le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer M. Bertrand Reimmel aux fonctions d'administrateur délégué de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Nicolas Bérard. A cet effet, M. Reimmel pourra signer individuellement tout acte ayant trait à la gestion journalière de la Société

L'adresse professionnelle de M. Reimmel est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

ACMBernstein SICAV

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014037304/18.

(140043240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 24 février 2014

L'Administrateur décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1 er mars 2014.

Il prend note qu'à partir du 1 ^{er} mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, administrateur de la Société sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2014.

PROJET ROUMANIE S.A.

Référence de publication: 2014038374/15.

(140043955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.



i.plan by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.081.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2013 que:

- M. Marc Gubbini, demeurant à L-3376 Leudelange, 40 Domaine Op Hals a été appelé à la fonction d'administrateur-délégué pour une durée de six ans; son mandat d'administrateur est confirmé pour une nouvelle durée de six ans,
- Mess. Mario Battistutta, demeurant à L-5874 Hesperange, 4, rue Adolphe Reding, Max Wolsfeld, demeurant à L-2336 Luxembourg, 19, Montée Pilate, René Moris, demeurant à L-5426 Greiveldange, 11 am Breil, et Tom Felgen, demeurant à L-1116 Luxembourg, 2, rue Adolphe, ont été nommés administrateurs de la société pour une durée de six ans,
- La société Fiscalité Immobilière S.A., établie à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de six ans en remplacement du commissaire sortant, M. René Moris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour avis et extrait conforme

I.plan by marc gubbini archtictes s.a.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014037264/20.

(140043047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

GEM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.365.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société GEM INVESTMENTS S.A., une société anonyme en liquidation ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 15 décembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 2 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 150365.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 février 2014, comprenant nomination de LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50 th Street, 16 th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République de Panama, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 18 février 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
- 2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
 - 3. Clôture de la liquidation.
 - 4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
 - 5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des



actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il appert de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.
- IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G: PREAUX, S. BOULARD, S. WONG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2014. LAC/2014/8726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014037523/77.

(140042991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

K7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 27, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 142.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037623/10.

(140043408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Mirago, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 85.615.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of February.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "MIRAGO", a société anonyme at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 28 th day of December in the year 2001, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations (the "Memorial") of 7 th May in the year 2002, under the number 700,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 85.615 (the "Company").

The meeting was declared open by Mrs. Géraldine NUCERA, notary clerk, with professional address in Luxembourg in the chair, who also appoints as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

- 1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2. To appoint the liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
 - 3. Miscellaneous.
- II. That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed "ne varietur" by the proxyholder. of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- IV. That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - V. That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - VI. That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr. Patrik Jalkell born on December 3 rd , 1970 at Täby (Sweden), residing at 55B, Vikensvägen, S-23641 Höllviken (Sweden) as liquidator.

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.



The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «"MIRAGO"», une société anonyme ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 700 du 7 mai 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.615 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui se nomme également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
 - 3. Divers.
- II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- IV. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer M. Patrik Jalkell né à Täby (Suède) le 3 décembre 1970, demeurant au 55B, Vikensvägen, S-23641 Höllviken (Suède) comme liquidateur.



L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signées avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G.NUCERA, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.02.2014. Relation: LAC/2014/5784. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04.03.2014.

Référence de publication: 2014036564/140.

(140041353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Port Noir Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.314.221,15.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 83.483.

EXTRAIT

Le siège social de la société CB Lux S.à r.l. - FIS, ayant son siège social au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83483, associé unique de la Société, a été transféré du 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014037729/21.

(140043115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Baker Hughes International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 183.557.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Baker Hughes International Financing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 12 November 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C). The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appears:

Baker Hughes International Partners Holdings SCS, a common limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. that all of the 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to an amount of USD 20,002 (twenty thousand and two United States dollars) by way of the creation and issuance of 2 (two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each (the New Shares);
 - 3. Subscription to, allocation and payment in kind of the New Shares;
- 4. Amendments to article 5 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect the decisions taken under items 2. and 3. above;
 - 5. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to an amount of USD 20,002 (twenty thousand and two United States dollars) by way of the creation and issuance of the New Shares.



Third resolution Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to:

- (i) subscribe to the New Shares for an aggregate amount of USD 763,216,302 (seven hundred and sixty-three million two hundred and sixteen thousand three hundred and two United States dollars); and
- (ii) fully pay-up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable held against BJ General Holdings SECS LLC (the Receivable).

The ownership, aggregate value and transferability of the Receivable so contributed to the Company are supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

On the basis of the Certificate the Company witnesses the payment of the New Shares.

The Certificate and the confirmation by the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The amount corresponding to the value of the Contributed Assets will be allocated as follows:

- USD 2 (two United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 763,216,299.80 (seven hundred and sixty-three million two hundred and sixteen thousand two hundred and ninety-nine United States dollars and eighty cents) to the share premium account of the Company; and
 - USD 0.20 (twenty United States cents) to the legal reserve of the Company.

Fourth resolution

In light of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and hereby amends article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,002 (twenty thousand and two United States dollars), represented by 20,002 (twenty thousand and two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the shareholding and in the Articles and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Baker Hughes International Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (la Société). La Société a été constituée selon le droit luxembourgeois en date du 12 novembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kesseler, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

Comparait:



Baker Hughes International Partners Holdings SCS, une société en commandite simple constituée selon le droit luxembourgeois ayant son siège social au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Eschsur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

- I. Que la totalité des 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui se trouve régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique), de façon à porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt-mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.002 USD (vingt mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 2 (deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);
 - 3. Souscription, allocation et paiement en nature des Nouvelles Parts Sociales;
- 4. Modification de l'article 5 des statuts (les Statuts) de la Société de façon à refléter les décisions prises sous les points 2. et 3. ci-dessus;
 - 5. Autorisations données pour la modification du registre de parts sociales de la Société; et
 - 6. Divers
 - III. Que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique), de façon à porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.002 USD (vingt mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

- (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 763.216.302 USD (sept cent soixante-trois millions deux cent seize mille trois cent deux dollars des Etats-Unis d'Amérique); et
- (ii) libérer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature constitué d'une créance détenue contre BJ General Holdings SECS LLC (la Créance).

La propriété, la valeur totale et la cessibilité de la Créance ainsi apportée à la Société sont prouvés par un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par la gérance de la Société (le Certificat).

Sur base du Certificat, le Société atteste du paiement des Nouvelles Parts Sociales.

Le Certificat et la confirmation de l'Associé Unique, après avoir été signés ne variatur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui auprès des autorités compétentes.

Le montant correspondant à la valeur de la Créance sera alloué comme suit:

- 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social de la Société;
- 763.216.299,80 USD (sept cents soixante-trois millions deux cents seize mille deux cents quatre-vingt dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents) sur le compte prime d'émission de la Société; et
 - 0,20 USD (vingt cents des Etats-Unis d'Amérique) à la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

Au vu des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et partant modifie l'article 5 des Statuts de façon à ce qu'il ait la teneur suivante:



« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.002 USD (vingt mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.002 (vingt mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, (i) à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des changements apportés à l'actionnariat et aux Statuts et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives et (ii) de procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, Grand Duché du Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038052/184.

(140043620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Yeoman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.617.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Yeoman Capital S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131 609 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mathieu GANGLOFF, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Yeoman Finance S.à r.l. (the Company), a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116 617, has been incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 11 May 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1446 on 27 July 2006;
- That the share capital of the Company is established at fifty thousand Euro (EUR 50,000) represented by two thousand (2,000) registered shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up;
 - That the Sole Shareholder owns the totality of the shares of the Company;
- That the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- That the here represented Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation to the finalisation of the liquidation have been duly provided for; furthermore the liquidator declares that with



respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That discharge be and is hereby granted to the managers of the Company to date;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Yeoman Capital S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 609 (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Mathieu GANGLOFF, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Yeoman Finance S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116 617 (la Société), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1446 du 27 juillet 2006;
- Que le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par deux mille (2.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, tout souscrites et entièrement libérées;
 - Que l'Actionnaire Unique, possède la totalité des actions de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter la déclaration que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre le liquidateur déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
 - Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société à partir de cette date;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.



DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2014. LAC/2014/8736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014037919/95.

(140042786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour Tenaris Investments s.à r.l.

Adélia Soares

Référence de publication: 2014037858/13.

(140043081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Regenwetter S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg. R.C.S. Luxembourg B 20.672.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014037774/14.

(140042748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Remora Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 144.609.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 3 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 3 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Gérant de type B suivant:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sophie Zinzten

Mandataire

Référence de publication: 2014037763/17.

(140043057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Eethiq Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. PEF Theta Investment S.à r.l.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.650.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Ethiquity Partners S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 141723,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "PEF Theta Investment S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 141650, has been incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 3 September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2415 of 2 October 2008:
- That the appearing person is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to amend article 2 of the articles of association in relation with the corporate object of the Company, so that it will henceforth read as follows:

"Art. 2. Corporate Objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form what-soever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg and aboard.

The Company may also provide services, management services and advice of any nature whatsoever in any matter whatsoever, including, without however limitation, in financial, Shari'ah, leasing and real estate matters. In particular, but without however limitation, the Company may manage real estate properties whatsoever (including, without however limitation, either built or under construction), act as broker and/or agent in connection with the sale, purchase and promotion of any real estate property whatsoever and act as broker and/or agent in connection with the renting of real estate properties whatsoever.

In addition, the Company may enter into the following transactions and perform the following activities:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates;
 - to enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements;
 - to acquire, dispose and manage, either directly or indirectly, real estate properties in Luxembourg and abroad.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article."

Second resolution

The Sole Partner decides to change the name of the Company into "EETHIQ ADVISORS S. à r. l." and to amend article 4 of the articles of association so that it will henceforth read as follows:

"Art. 4. Name. The Company will have the name "EETHIQ ADVISORS S. à r. I.".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Ethiquity Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 141723,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "PEF Theta Investment S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141650, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2415 du 2 octobre 2008;
- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de titres et droit de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts. La Société peut également détenir des participations dans des partnerships ou exercer ses activités au travers de succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou bien à l'étranger.

La Société peut également fournir des services, des services de gestion et le conseil de quelque nature que ce soit, dans quelque domaine que ce soit, y compris et sans limitation, dans le secteur financier, Shari'ah, Leasing et en matière immobilières. En particulier mais sans limitation, la Société peut gérer tout bien immobilier (incluant, sans limitation, les biens construit ou en construction), agir comme courtier et/ou d'agent dans le cadre d'une vente, d'un achat et la promotion de tout bien immobilier, et d'agir comme courtier et/ou d'agent dans le cadre d'une location de tout bien immobilier.

De plus la Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- Emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre été autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autre;
- Apporter un assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées;
- De conclure des contrats de crédits dérivés de quel sorte que ce soit, et notamment mais non exclusivement toute sorte de contrat de swap ou d'échange financiers;
- D'acquérir, de disposer, d'avoir en gestion, directement ou indirectement, des biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.



La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide modifier le nom de la Société en "EETHIQ ADVISORS S. à r. l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "EETHIQ ADVISORS S. à r. l..""

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2014. LAC/2014/8722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037742/132.

(140042800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 97.035.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038416/10.

(140043890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

RR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 138.660.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2013

Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain VASSEUR, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme

RR Luxembourg

Référence de publication: 2014037786/13.

(140043500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Remora Luxco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 144.608.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 3 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 3 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Gérant de type B suivant:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sophie Zinzten

Mandataire

Référence de publication: 2014037765/17.

(140043076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 168.337.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March,

Before us, Maître Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Lancaster Trustees Limited, as Trustees of The V.A. Foras Trust, a company incorporated in Guernsey and having its registered office at 2 nd Floor, West Wing, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 4LL, Channel Islands.

Lancaster Trustees Limited is hereafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Ms Lou VENTURIN, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by RoCo Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 8 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1330 of 30 May 2012, with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of USD 32,248 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 168.337 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 8 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2812 of 20 November 2012.

The appearing party, represented as above stated, being the Sole Shareholder of the Company recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1) To increase the Company's share capital by an amount of four United States dollars (USD 4.-) so as to increase it from its current amount of thirty-two thousand two hundred forty-eight United States dollars (USD 32,248.-) represented by eight thousand and sixty-two (8,062) class A shares, eight thousand and sixty-two (8,062) class B shares, eight thousand and sixty-two (8,062) class D shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, up to thirty-two thousand two hundred fifty-two United States dollars (USD 32,252.-), to be divided into eight thousand and sixty-three (8,063) class A shares, eight thousand and sixty-three (8,063) class B shares, eight thousand and sixty-three (8,063) class C shares, eight thousand and sixty-three (8,063) class D shares, each with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).
- 2) To issue one class A share (1), one class B share (1), one class C share (1) and one class D share (1), with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.



- 3) To accept the subscription and full payment of one class A share (1), one class B share (1), one class C share (1) and one class D share (1), with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-), plus a total share premium of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-six United States dollars (USD 999,996) by the Sole Shareholder, by a contribution in cash of an amount of one million United States dollar (USD 1,000,000.-) and to allocate the new shares to the Sole Shareholder.
 - 4) To amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above changes.
 - 5) Miscellaneous

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of four United States dollars (USD 4.-) so as to increase it from its current amount of thirty-two thousand two hundred forty-eight United States dollars (USD 32,248.-) represented by eight thousand and sixty-two (8,062) class A shares, eight thousand and sixty-two (8,062) class B shares, eight thousand and sixty-two (8,062) class C shares, eight thousand and sixty-two (8,062) class D shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, up to thirty-two thousand two hundred fifty-two United States dollars (USD 32,252.-), to be divided into eight thousand and sixty-three (8,063) class A shares, eight thousand and sixty-three (8,063) class C shares, eight thousand and sixty-three (8,063) class D shares, each with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one class A share (1), one class B share (1), one class C share (1) and one class D share (1), with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Subscription and payment

Thereupon appeared Me Lou VENTURIN, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-infact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to one class A share (1), one class B share (1), one class C share (1) and one class D share (1), with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and to make payment in full for such new shares plus a total share premium of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six United States dollars (USD 999,996) by means of a contribution in cash in the amount of one million United States dollars (USD 1,000,000.-).

The person appearing has fully paid in cash the one class A share (1), one class B share (1), one class C share (1) and one class D share (1) with a par value of one United States dollar (USD 1.-) plus a total share premium of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six United States dollars (USD 999,996), and proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

"**Art. 6.** The Company's capital is set at thirty-two thousand two hundred fifty-two United States dollars (USD 32,252.-) represented by eight thousand and sixty-three (8,063) class A shares ("Class A Shares"), eight thousand and sixty-three (8,063) class B shares ("Class B Shares"), eight thousand and sixty-three (8,063) class C shares ("Class C Shares), eight thousand and sixty-three (8,063) class D shares ("Class D Shares") of the Company with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), all fully paid up."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 2,100.-.

The capital increase is valued at EUR 727,596.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Lancaster Trustees Limited, en qualité de Trustees du V.A. foras Trust, une société constituée à Guernesey et ayant son siège social au 2 nd Floor, West Wing, dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 4LL, lles Anglo-Normandes.

Lancaster Trustees Limited est dénommé ci-après l'"Associé Unique",

représenté par Ms Lou VENTURIN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de RoCo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, du 8 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1330 du 30 mai 2012, ayant son siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 32.248 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.337 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2812 du 20 novembre 2012.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'Associé Unique reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre dollars américains (USD 4,-) afin de le passer de son montant actuel de trente-deux mille deux cent quarante-huit dollars américains (USD 32.248) divisé en huit mille soixante-deux (8.062) parts sociales de classe A, huit mille soixante-deux (8.062) parts sociales de classe B, huit mille soixante-deux (8.062) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, a un montant de trente-deux mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.252) divisé en huit mille soixante-trois(8.063) parts sociales de classe A, huit mille soixante-trois(8.063) parts sociales de classe C, huit mille soixante-trois (8.063) parts sociales de classe D, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.
- 2. Emission d'une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.
- 3. Acceptation de la souscription d'une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D de la Société avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, plus une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 999.996) par l'Associé Unique, par un apport en numéraire d'un montant de un million de dollars américains (USD 1.000.000) et d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.
- 4. Modification de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées ci-dessus.
 - 5. Divers.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa capacité d'Associé Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre dollars américains (USD 4,-) afin de le passer de son montant actuel de trente-deux mille deux cent quarante-huit dollars américains (USD 32.248) divisé en huit mille soixante-deux (8.062) parts sociales de classe A, huit mille soixante-deux (8.062) parts sociales de classe B, huit mille soixante-deux (8.062) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, a un montant de trente-deux mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.252) divisé en huit mille soixante-trois(8.063) parts sociales de classe A, huit mille soixante-trois(8.063) parts sociales de classe B, huit mille soixante-trois(8.063) parts sociales de classe C, huit mille soixante-trois(8.063) parts sociales de classe D, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune,



ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Souscription et paiement

Ensuite, a comparu Me Lou VENTURIN, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, plus une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 999.996) par un apport en numéraire d'un montant de un million de dollars américains (USD 1.000.000).

Le comparant a entièrement payé en numéraire les une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, plus une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 999.996), dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.252) représenté par huit mille soixante-trois (8.063) Parts Sociales de Classe A, huit mille soixante-trois (8.063) Parts Sociales de Classe B, huit mille soixante-trois (8.063) Parts Sociales de Classe C, huit mille soixante-trois (8.063) Parts Sociales de Classe D avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 2.100,- EUR.

L'augmentation de capital a été évalué à 727.596,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Lou VENTURIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2014. Relation GRE/2014/961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037769/186.

(140042660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Polyusus Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 183.031.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 12 mars 2014

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat,
- de nommer Madame Fantine Jeannon, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037745/14.

(140042737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



SAFE 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 168.513.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 11 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON et Mme Mariateresa BATTAGLIA, gérantes A, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safe 22 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014037790/16.

(140043380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Racon S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Racon).

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss. R.C.S. Luxembourg B 152.126.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zwanzigsten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Rico LANGER, Geschäftsführer, geboren am 19. Dezember 1973 in Karl-Marx-Stadt (Deutschland), wohnhaft in D-54666 Irrel, Im Döllenberg 14;
- 2.- Herr Alex Roger KARTHEUSER, technischer Geschäftsführer, geboren am 7. März 1974 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4770 Amel, Meyerode, Zur Alten Buche 22.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

- I.- Die Erschienenen, vorbenannt, sind die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "RA-CON", mit Sitz in L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 152.126 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Bernard SPROTEN, mit dem Amtssitz in Sankt Vith (Belgien), am 8. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1168 von 31. Mai 2011, ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert (hiernach "die Gesellschaft").
- II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

1 Herr Rico LANGER, vorgenannt,	
fünfzig Anteile	50
2 Herr Alex Roger KARTHEUSER, vorgenannt,	
fünfzig Anteile	50
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- In ihrer Eigenschaft als Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

- 1. Anteilsübertragungen von Herr Alex KARTHEUSER, vorgenannt, an Herr Rico LANGER;
- 2. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in "RACON S.à r.l.";
- 3. Abänderung des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
- 4. Streichung der Zeichnung der Gesellschaftanteile aus der Satzung der Gesellschaft;
- 5. Sonstiges.
- III. Alsdann ersuchen die Gesellschafter den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

58405



Erster Beschluss

Herr Alex KARTHEUSER, vorgenannt, überträgt und überlässt hiermit fünf (5) ihm gehörende Anteile der Gesellschaft "RACON" an Herrn Rico LANGER, vorgenannt, für den Preis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), welcher Betrag auf erste Anfrage seitens von Herrn Alex KARTHEUSER zu zahlen ist.

Herr Rico LANGER, vorgenannt, erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Herr Rico LANGER, vorgenannt, ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Rico LANGER, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft "RACON", erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilübertragungen, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

1	Herr	Alex	KΑ	RT	HEL	JSER,	vorgenannt,
---	------	------	----	----	-----	-------	-------------

fünfundvierzig Anteile	45
2 Herr Rico LANGER, vorgenannt,	
fünfundfünfzig Anteile	55
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsbezeichnung von "RACON" umzuändern in "RACON S.à r.l."

Dritter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

"Art. 2. Die Gesellschaft führt den Namen "RACON S.à r.l.".

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft herauszunehmen und demgemäß Artikel 7 der Satzung wie folgt abzuändern:

" Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.".

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R.LANGER, A.R.KARTHEUSER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2014. Relation: DIE/2014/805. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 12. März 2014.

Référence de publication: 2014037772/78.

(140043175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

All for One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 86.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038609/10.

(140044774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.



Persky G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 143.543.

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique en date du 12 février 2014

1. Nomination de Catherine PEUTEMAN, née le 1 ^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour PERSKY GmbH

Référence de publication: 2014037726/15.

(140043390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Prodac Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.927.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Prodac Acquisition S.à r.l, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 28 octobre 2013, a été clôturée par résolutions prises en date du 10 mars 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037733/15.

(140043370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038443/11.

(140043607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

3E Car Park Advisors SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 95.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2014037926/12.

(140042987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Presidential D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg B 122.922.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March.

Before the undersigned, Maître Roger Arrensdorf, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Great German Stores B, a private limited liability company, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 113.833,

here represented by Mr Nicolas Gerique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 March 2014, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Presidential D, a private limited liability company, having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 122.922, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 14 December 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 251 dated 26 February 2007 and lastly amended by a deed enacted by the same notary on 20 April 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 990 dated 12 May 2009 (the "Company").

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. Great German Stores B is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);
- II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each;
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the corporate object of the Company in order to allow its entry into certain additional agreements, as per the text reflected in the amendment of the articles of association in the following resolution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

- " Art. 2. The Company's objects are:
- the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money;
- to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, purchases or options or in any other way any shares, notes, bonds or other securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company having similar activities;
- to borrow and raise money in any manner except by way of bond issuance to the public or other means of raising money from the public and to secure the repayment of any money borrowed;
- to grant loans or provide or contract any guarantee or indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including (i) any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or (ii) any person which is, for the time being, a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company (an "Affiliate Entity") or (iii) any body corporate in which an Affiliate Entity has a direct or indirect interest and (iv) any person who is associated with the Company in any business or venture), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any such person."



Estimate of costs

The costs which the Company incurs by reason of the present changes of the articles of association are estimated at seven hundred fifty euro (EUR 750.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am siebten Tag des Monats März,

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Roger Arrensdorf, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Great German Stores B, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 2A rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer B 113.833;

hier vertreten durch Herrn Nicolas Gerique, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 7 Marz 2014, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin von Presidential D, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 2A rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer B 122.922, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 14. Dezember 2006, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", Nummer 251 vom 26. Februar 2007 und deren Satzung gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 20. April 2009, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", Nummer 990 vom 12. Mai 2009 zuletzt abgeändert wurde (die Gesellschaft).

Die Erschienene, handelnd wir vorstehend, hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu dokumentieren:

- I. Great German Stores B ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft (die Alleinige Gesellschafterin);
- II. das Stammkapital der Gesellschaft liegt gegenwärtig bei zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) bestehend aus einhundert (100) Anteilen von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);
 - III. die Alleinige Gesellschafterin hat nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Gesellschaftszweck zu ändern, um der Gesellschaft den Abschluss von gewissen zusätzlichen Verträgen zu ermöglichen, so wie es textlich in der Änderung der Satzung im folgenden Beschluss wiedergegeben wird.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft umzuändern, auf das dieser zukünftig wie folgt zu lesen ist:

- " Art. 2. Die Zwecke der Gesellschaft sind:
- der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen;
- Beteiligungen und Anteile nehmen, in jedweder Form, an oder in allen kommerziellen, industriellen, finanziellen oder anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, und durch Beteiligungen, Einlagen oder Optionen oder auf jede andere Weise alle Aktien, Schuldverschreibungen, Obligationen oder andere Wertpapiere, Rechte, Patente und Lizenzen, und anderes Eigentum, Rechte und Ansprüche auf Eigentum erwerben, wie die Gesellschaft es für angemessen erachtet, und im Allgemeinen diese zu halten, verwalten, entwickeln, verkaufen oder zu veräußern, im Ganzen oder in Teilen, für die Erlöse, die die Gesellschaft für angemessen hält, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere jeder Gesellschaft mit ähnlichen Aktivitäten;
- Darlehen aufnehmen und Kapital auf jede Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Anleihen Ausgaben oder anderen Art und Weisen der öffentlichen Kapitalbeschaffung, und die Rückzahlung von allen geliehenen Geldern absichern;



- Darlehen zu gewähren oder jede Garantie, Sicherung oder Bürgschaft zu leisten oder abzuschließen, und Sicherheit zu leisten für die Einhaltung der Verpflichtungen von und/oder der Zahlung jedweder Gelder durch jede Person (einschließlich (i) jede Gesellschaft an der die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist, oder (ii) jede Person die zu dem gegebenen Zeitpunkt ein Gesellschafter oder anderweitig direkt oder indirekt an der Gesellschaft beteiligt ist (ein "Verbundenes Unternehmen"), oder (iii) jede Gesellschaft an der ein Verbundenes Unternehmen beteiligt ist, und (iv) jede Person die mit der Gesellschaft in jedwedem Geschäft oder Vorhaben verbunden ist), und sei es durch persönliche Verpflichtung oder Hypothek, Last oder Pfandrecht auf das gesamte oder Teile des (gegenwärtigen oder zukünftigen) Eigentums oder Vermögenswerten der Gesellschaft oder auf andere Art und Weisen; für die Zwecke dieses Artikels 2 schließt "Garantie"jede Verpflichtung ein, obwohl beschrieben, zu zahlen, die Zahlungsforderungen zu bedienen oder Gelder hierzu zur Verfügung zu stellen oder zu gewährleisten, zu entschädigen und schadlos zu halten gegenüber der Folgen eines Zahlungsverzuges, oder anderweitig verantwortlich zu sein für jede Verbindlichkeit oder finanzielle Verpflichtungen jeder solchen Person."

Kostenschätzung

Die Kosten zu Lasten der Gesellschaft für die gegenwärtigen Satzungsänderungen werden auf siebenhundertfünfzig euros (EUR 750.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: GERIQUE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037731/138.

(140042951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Adepa Corporate and Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 143.128.

Extrait du Procès-verbal des résolutions du conseil de gérance prises à Luxembourg le 20/02/2014

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 10 Mars 2014.

Référence de publication: 2014039250/11.

(140045922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Remora Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014037762/12.

(140043051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Remora Luxco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 144.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

 $Sophie \ Zintzen$

Mandataire

Référence de publication: 2014037764/12.

(140043070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Siblings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 177.567.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Ovidiu-Silviu SANDOR, company director, born in Marghita, County of Bihor (Romania), on September 20, 1970, at 8 Plautius Andronescu Street, ap. 2A, Timisoara, County of Timis (Romania) and

Mrs. Animona HUTU, company director, born in Marghita, County of Bihor (Romania), on August 29, 1972, residing at 7, Str. Horia Creangâ, Timisoara, County of Timis (Romania),

both here represented by Mr Than NGUYEN, Director, having its professional address at Larochette, 10-12, rue de Medernach, by virtue of two proxies given under private seal;

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing, through its mandatory, have declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "Siblings Holding S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 177.567, has been incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, acting in replacement of my colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, on the 7 th of May 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1701 of the 16 th, of July 2013.
- That the appearing parties, represented as said before, are the actual partners of the said company and that they have taken, through their mandatory, the following resolution:

Resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, and subsequently to amend the first paragraph of article 4 of the bylaws as follows:

" Art. 4. (first paragraph).

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Larochette."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.



Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur Ovidiu-Silviu SANDOR, administrateur de sociétés, né à Marghita, Comté de Bihor (Roumanie), le 20 septembre 1970, demeurant professionnellement à City Business Center, Building A, 6 ème étage, Timisoara, Comté de Timis, Roumanie, et Madame Animona HUTU, administrateur de sociétés, née à Marghita, Comté de Bihor (Roumanie), le 29 août 1972, demeurant au 7, Str. Horia Creangâ, Timisoara, Comté de Timis (Roumanie), tous deux représentés par Monsieur Than NGUYEN, directeur, ayant son adresse professionnelle à Larochette, 10-12, rue de Medernach, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées;

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles parties comparantes ont, par leur mandataire, déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «Siblings Holding S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.567, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1701 du 16 juillet 2013.
- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur mandataire, la résolution suivante:

Résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, et de subséquemment modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

« Art. 4. (premier paragraphe). Le siège social de la Société est établi dans la commune de Larochette.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme d'huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Than NGUYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 mars 2014. Relation GRE/2014/917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014037190/81.

(140042294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

B Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014037337/10.

(140042779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.



Belfry Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.725.425,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 109.559.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, NY10105, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014037346/17.

(140043118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

First Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 74.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013

- Les démissions de Monsieur Alain VASSEUR de son mandat d'administrateur et de la société TRIPLE A CONSULT-ING de son mandat de commissaire aux comptes sont acceptées.
- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant à B-6741 Vance, 8, rue du Stade est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2017.
- La société HIFIN S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Certifié sincère et conforme

FIRST WEB S.A.

Référence de publication: 2014037499/18.

(140043514) Déposé au registre de commerce et des sociét<u>és de Luxembourg, le 13 mars 2014.</u>

Clear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 175.242.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 13 décembre 2013 que:

- M. Laurent MULLER, docteur en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2018;
 - Le siège social de la Société a été fixé au 53, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014038118/19.

(140043708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.



Turkey MENA Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 134.518.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of January.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Turkey MENA Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134517 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in "Turkey MENA Properties V S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134518, established pursuant to a notarial deed dated November 30 th, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 130 on January 17 th, 2008 and whose articles of incorporation have not been amended (the "Company");
- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25);
 - the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
 - the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
 - consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept janvier.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:



Turkey MENA Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134517 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant profession-nellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de «Turkey MENA Properties V S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134518, constituée par un acte daté du 30 novembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 130 le 17 janvier 2008 et les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»);
- le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR);
 - par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2014. Relation: EAC/2014/792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014036730/93.

(140041601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Cine-Eye S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.940.

Résolution écrite du liquidateur prise à Luxembourg en date du 24 février 2014

En date du 24 février 2014, Monsieur Rudolf Karl Georg MAUSER, en sa qualité de liquidateur de la société, a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré de L-1330 Luxembourg, 34A, Bd Grande-Duchesse Charlotte à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2014.

CINE-EYE S.A. en liquidation

Référence de publication: 2014038117/15.

(140043959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.



Agri-Produits, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9774 Urspelt, 64, Beim Schlass. R.C.S. Luxembourg B 130.631.

L'an deux mil quatorze, le quatre mars.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mathieu VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9774 Urspelt, 66, beim Schlass,
- 2.- Monsieur Josephes VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9774 Urspelt, 51, beim Schlass,
- 3.- Monsieur Luc VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9952 Drinklange, 24, Duarrefweeg,
- 4.- Monsieur Patrick REIFF, employé privé, demeurant à L-9774 Urspelt, 40, beim Schlass,
- 5.- Monsieur Carlo BERTEMES, indépendant, demeurant à L-9755 Hupperdange, 23, Hanefeld,
- 6.- Monsieur Arnoldus VERSTEEGH, employé privé, demeurant à L-9668 Masseler, 4, op der Houscht.

Les comparants sub 1, 2, 3 et 5 étant ici représentés par Monsieur Patrick REIFF, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 février 2014,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- La société à responsabilité limitée AGRI-PRODUITS, ayant son siège à L-9774 Urspelt (Commune de Clervaux), 64, beim Schlass, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2054 du 21 septembre 2007 et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2624 du 16 novembre 2007. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 130.631.
- II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:
 - 1.- Monsieur Mathieu VAN LAAR préqualifié, vingt-cinq parts sociales252.- Monsieur Josephes VAN LAAR, préqualifié, vingt-cinq parts sociales253.- Monsieur Luc VAN LAAR, préqualifié, treize parts sociales,134.- Monsieur Patrick REIFF, préqualifié, treize part sociales135.- Monsieur Carlo BERTEMES, préqualifié, douze parts sociales,126.- Monsieur Arnoldus VERSTEEGH, préqualifié, douze parts sociales12Total: cent parts sociales100Sur ce:

Monsieur Arnoldus VERSTEEGH, préqualifié sub 6, a déclaré céder ses DOUZE (12) parts à Monsieur Patrick REIFF, préqualifié sub 4, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500.-) EUROS, que le cédant reconnaît avoir reçu à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Les comparants, agissant en tant qu'associés et Monsieur Mathieu VAN LAAR agissant également en tant que gérant, déclarent consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, les associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

le CLIVI VINGI-CINQ (125) LONOS, chacune, entierement souscrites et liberées comme si	uit.
1 Monsieur Mathieu VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9774 Urspelt, 66, beim Schla	ass,
vingt-cinq parts	
2 Monsieur Josephes VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9774 Urspelt, 51, beim Schl	ass,
vingt-cinq parts	25
3 Monsieur Luc VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9952 Drinklange, 24, Duarrefwee	eg,
treize parts	



4 Monsieur Patrick REIFF, employé privé, demeurant à L-9774 Urspelt, 40, beim Schlass,	
vingt-cinq parts	25
5 Monsieur Carlo BERTEMES, indépendant, demeurant à L-9755 Hupperdange, 23, Hanefeld,	
douze parts	12
Total: CENT parts sociales	100.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts et de le remplacer par le suivant: «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE TROIS CENT TRENTE (1.330.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Reiff, Versteegh, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 07 mars 2014. Relation: MER/2014/442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014036828/76.

(140042430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.102.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 1. Juni 2013

- gemäß Artikel 64 (2) des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915 zu Luxemburger Gesellschaften, wird Herr Marco Sgreccia, wohnhaft in 4, rue des Romains, L-4974 Dippach zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt. Er wird das Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung begleiten, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Unterschrift / Fabio MAROCHI

Verwaltumsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2014037759/13.

(140042739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 53.660.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2013

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de la société de:

- Monsieur Claude PIRSON, ayant son domicile à 57 Gulmstrasse, CH-6315 Oberagerie,
- Monsieur Claude Maximilien PIRSON, ayant son domicile à 27 Avenue Belvédère, CH-2025 CHEZ-LE-BART
- Monsieur Gaël HANON, ayant son domicile à 405 route de Neufchâteau, B-6700 Arlon

pour une nouvelle période de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'assemblée générale nomme la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est établi à L-1014 Luxembourg, route d'Esch 400 en qualité de Réviseur des comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014037743/17.

(140042740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck